

Créer un lien direct entre les services de l'emploi privés et les chômeurs

En période de chômage croissant, des voix se font toujours entendre pour s'inquiéter de la collaboration entre les services de l'emploi privés et les offices de placement publics (ORP). Selon une récente enquête swissstaffing, les services de placement privés voudraient absolument pouvoir contacter directement les demandeurs d'emploi.

Si le partenariat entre les bureaux de placement publics (ORP) et les sociétés de placement privées se déroule dans une atmosphère généralement positive, les potentialités d'élargissement de cette collaboration sont grandes. Voilà en langage feutré le principal résultat d'une récente enquête¹ de Swisstaffing auprès de sa base. Interrogés sur leur vision du partenariat «ORP – sociétés de placement» en période de baisse conjoncturelle, 67 pour cent des conseillers en personnel avouent utiliser assez régulièrement la banque de données des demandeurs d'emploi AVAMST des ORP. Mais pour qu'ils puissent intégrer efficacement cette banque de données dans leurs processus de travail, les services de placement privés doivent absolument pouvoir contacter directement les demandeurs d'emploi qui y figurent. Or dans de nombreux cas, ce n'est pas possible. Le conseiller en personnel doit passer par l'ORP pour obtenir les coordonnées des demandeurs d'emploi. Ceci prend trop de temps aux conseillers qui sont réticents lorsqu'il s'agit d'inclure les demandeurs d'emploi annoncés à l'ORP. Par conséquent, il est urgent que les services de l'emploi privés puissent voir les numéros des demandeurs d'emploi. Notre enquête a montré que tel n'est le cas que pour une minorité des demandeurs d'emploi.

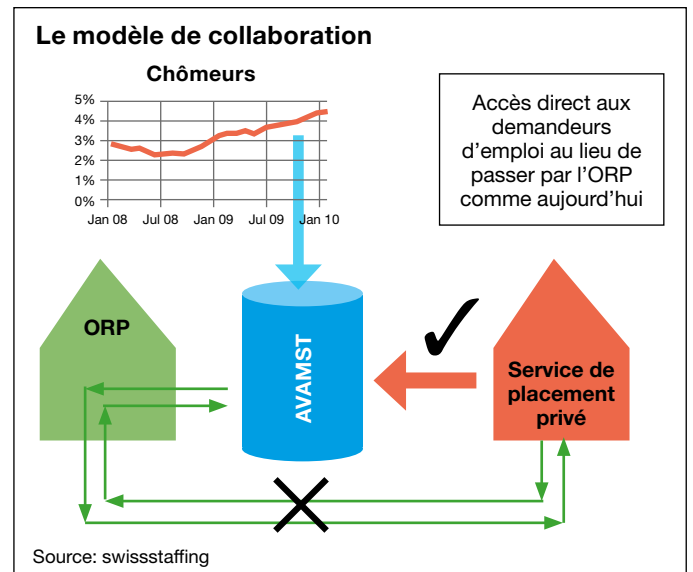
Les demandeurs d'emplois annoncés à l'ORP figurent en effet automatiquement dans la banque de données AVAMST, cependant les services de l'emploi privés ne peuvent y accéder que moyennant leur accord explicite. swissstaffing est d'avis que les conseillers ORP ont à cet égard une fonction importante en matière de persuasion. S'ils montrent à leurs clients les avantages du recrutement via

un service de placement privé, ceci aura certainement une influence sur l'intérêt des demandeurs d'emploi à paraître visiblement dans AVAMST pour les services de l'emploi privés. Les limites posées par la protection des données en ce qui concerne une publication automatique dans l'AVAMST, consultable par les services de placement privés, vont finalement à l'encontre de l'intérêt des demandeurs d'emploi.

swissstaffing entend ainsi atténuer le chômage

Dans le but de réduire le chômage, swissstaffing a présenté une proposition de collaboration dont la pierre angulaire est l'accès direct pour les services de placement privés aux profils détaillés des demandeurs d'emploi: la part des demandeurs dont le numéro de téléphone (natel) est visible sur AVAMST pour les services de placement privés doit être augmentée immédiatement et de manière très significative. Les bases légales le permettent (voir le graphique).

Le deuxième élément consiste en un mécanisme d'incitation qui – également dans l'esprit d'une reprise – doit motiver les services de l'emploi privés à recourir, lors du recrutement, aux demandeurs d'emploi figurant dans la banque de données AVAMST. swissstaffing propose une formule d'indemnité offerte par les pouvoirs publics: si un service de placement privé place un demandeur d'emploi provenant de l'AVAMST (placement temporaire), les pouvoirs publics paient au service de placement privé 2 francs par heure de travail (jusqu'à 3 mois). Si un demandeur d'emploi de l'AVAMST est placé pour un emploi durable, les pouvoirs publics paient au service de placement privé une indemnité de 1000 francs. swissstaffing est persuadée qu'un tel mécanisme d'incitation – surtout dans les temps que nous vivons – stimulerait les conseillers en personnel privés à placer durablement des demandeurs d'emploi du pays.



En tout cas, un tel modèle de collaboration ne peut fonctionner qu'avec le concours des ORP. Ceux-ci et leurs conseillers auront pour tâche primordiale de motiver les demandeurs d'emploi à s'ouvrir face aux services de placement privés, à rendre leurs données accessibles et, le cas échéant, à faire accepter également un engagement temporaire. swissstaffing est certaine que les demandeurs d'emploi du pays ne s'en trouveraient que mieux.

Myra Fischer-Rosinger

¹ Les constatations pour les cantons FR, NE, SH, SZ et ZG se basent sur des très petits échantillons.

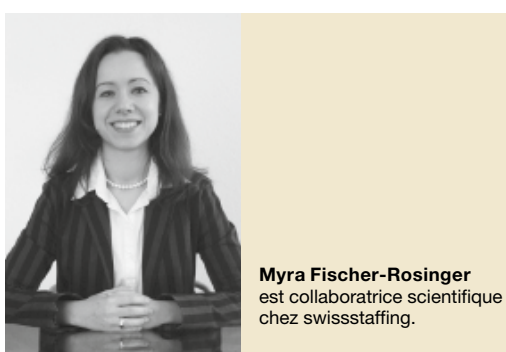
3^{ème} Journée des agences de placement privées

Date: Mardi le 4 mai 2010
Programme: 09h30 – 10h00 Assemblée générale swissstaffing
10h00 – 12h00 3^{ème} Journée des agences de placement privées
Lieu: Kongress + Kursaal Bern AG
Kornhausstrasse 3, 3000 Berne

Intervenants:

- Patrick De Maeseneire, CEO Adecco Group
- Dr. David Bosshart, CEO Gottlieb Duttweiler Institute
- Egon Pabst, Entrepreneur
- Roger de Weck, Directeur du panel

Inscriptions: tél. 044 388 95 40
www.swissstaffing.ch, info@swissstaffing.ch



Myra Fischer-Rosinger
est collaboratrice scientifique
chez swissstaffing.